

Mettre en place un CPOM dans le secteur de l'aide à domicile

Journée d'étude en webinaire

mardi 3 octobre 2023 de 9h30 à 17h00

Une journée consacrée à la contractualisation pluriannuelle
dans le secteur de l'aide à domicile.
Celle-ci va connaître un essor important à la suite des dernières réformes
et de la mise en place de la nouvelle "dotation-qualité".

Les participants

Les Départements.
Les organismes gestionnaires de SAAD.

L'animateur

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Le cadre de la contractualisation Départements-SAAD et son évolution récente

Le cadre juridique des CPOM des SAAD : ce que dit le CASF.
La réforme du financement, les incidences de la LFSS 2022.
Les conditions de mise en œuvre de la nouvelle "dotation-qualité" :
le décret 2022-735 du 28 avril 2022.

Le contenu d'un CPOM Département-SAAD

Les différents volets du contrat (l'article L 313-11-1 du CASF).
L'architecture du contrat : exemple de contrat-type.
Les clauses financières dans le nouveau modèle de financement.
Les fiches-actions.

La mise au point négociée du contrat

La gestion du projet : parties prenantes, étapes, durée.
Exemples d'outils de suivi de la négociation.

Méthodologie du diagnostic préalable à la rédaction du contrat

Les points à étudier : usagers, activité, territoire, coûts,
finances, ressources humaines, lien avec les aidants...

Le suivi et la vie du contrat

Les indicateurs d'évaluation des actions.
Le dialogue de gestion Département-Gestionnaire :
ses conséquences sur la vie du contrat.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée
au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire est adressé
par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

Mettre en place un CPOM dans le secteur de l'aide à domicile

mardi 3 octobre 2023 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet